

Zeghmati : le peuple «met les magistrats à la croisée des chemins»

Page 2

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

Quatorzième année - N° 4914 - Ven. 25 - Sam. 26 octobre 2019 - Prix : 10 DA

Médias

Décès de Ali Fodil, P-DG du groupe Echourouk

Page 24

Réunion du gouvernement

Réseau internet dans les écoles et programme de reboisement au menu

Page 3

Impeachment à l'insu des électeurs

Par Mohamed Habili

La procédure d'impeachment initiée contre Donald Trump le 24 septembre dernier par la présidente de la Chambre des représentants, Nancy Pelosi, avec une simple déclaration faite par elle devant les médias, est-elle déjà en train de tourner court ? Bien des choses tendent à le démontrer, et d'abord le fait qu'aucune résolution n'a été adoptée en ce sens un mois plus tard, contrairement à ce qui s'était passé dans les deux précédents impliquant Richard Nixon et Bill Clinton, et qui naturellement font jurisprudence aujourd'hui. Normalement, les membres de cette chambre, dominée par les démocrates, à la différence du sénat resté quant à lui aux mains des républicains, commencent par adopter une résolution instituant une enquête sur des manquements graves imputés au président. A la fin de cette enquête intervient un deuxième vote mettant ce dernier en accusation, tout en le déférant au sénat, seule instance habilitée à le juger. Pour les démocrates, cette mise en accusation formelle ne serait pas encore une obligation. Ils auraient le droit de lancer l'enquête, ce qui reviendrait pour l'essentiel à émettre des citations à comparaître et à entendre des témoins, puis d'aviser de la suite à donner.

Suite en page 3

Dernier délai à minuit pour postuler à la candidature pour la présidentielle

Benflis et Tebboune déposent leur dossier aujourd'hui



Ph/D. R.



Le délai pour le dépôt des dossiers de candidature à l'élection présidentielle du 12 décembre s'achève aujourd'hui à minuit, conformément à la loi organique relative au régime électoral, modifiée et complétée par la loi organique du 14 septembre 2019. Lire page 2

Publicité

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
وزارة الشؤون الدينية والأوقاف
مجلس إمامة المسجد الحرام في مكة المكرمة
الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
وزارة الشؤون الدينية والأوقاف
مجلس إمامة المسجد الحرام في مكة المكرمة

الأسبوع الوطني
للقرآن الكريم
الملتقى العلمي بين شعائر
القرآن الكريم دعوة للكتابة والتبصر
المسابقة الوطنية
في حفظ القرآن الكريم وتجويده وتفسيره

قاعة "دوم" - بارك مول سطيف، دار الثقافة هواري بومدين سطيف، من 01 إلى 03 ربيع الأول 1441 هـ، الموافق: 29 إلى 31 أكتوبر 2019 م

الأسبوع الوطني الحادي والعشرون للقرآن الكريم
Anep gratuit 0102

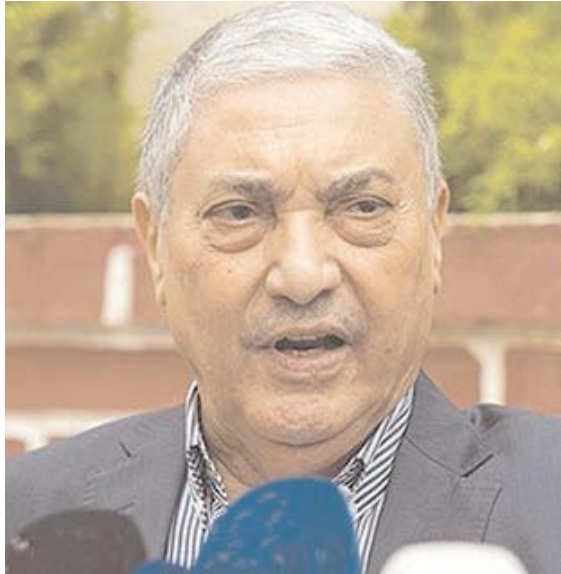
Dernier délai à minuit pour postuler à la candidature pour la présidentielle

Benflis et Tebboune déposent leur dossier aujourd'hui

■ Le délai pour le dépôt des dossiers de candidature à l'élection présidentielle du 12 décembre s'achève aujourd'hui à minuit, conformément à la loi organique relative au régime électoral, modifiée et complétée par la loi organique du 14 septembre 2019.

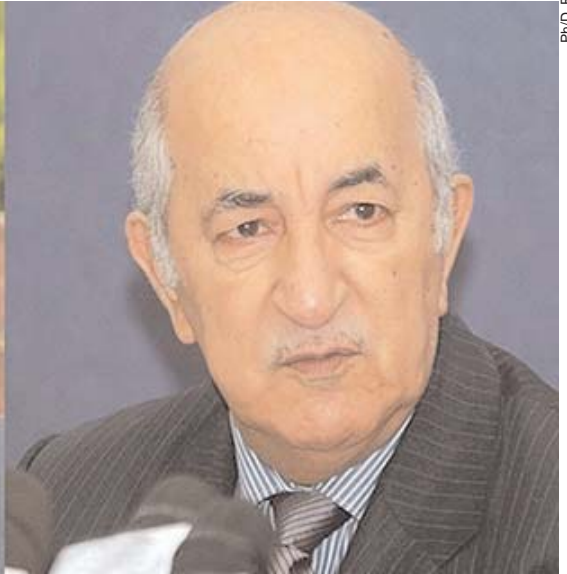
Par Meriem Benchaoua

A ce jour, deux postulants ont déposé leurs dossiers auprès de l'Autorité nationale indépendante des élections (ANIE). Il s'agit du candidat RND, Azzedine Mihoubi, qui a ouvert mercredi le bal du dépôt des dossiers, suivi par Abdelkader Bengrina, candidat du Mouvement El-Bina qui, à son tour, a déposé jeudi son dossier. A l'approche du dernier délai de dépôt des dossiers, six candidats sur les 145 qui ont retiré les formulaires ont pris rendez-vous auprès de l'Autorité nationale indépendante des élections. D'après plusieurs sources, les postulants à la magistrature suprême ont également réussi à boucler la première étape, qui est le recueil des 50 000 signatures, comme le dispose la nouvelle loi relative au régime électoral, ils déposeront leurs dossiers aujourd'hui. Il s'agit de Abdelmadjid Tebboune, Ali Benflis, président du parti Talai El Houriyat, Abdelaziz Belaid du Front El-Moustakbal et Belkacem Sahli de l'ANR. Par ailleurs, dans une déclaration à la presse, à l'issue du dépôt de son dossier de candidature, Bengrina a indiqué que «le peuple algérien a besoin de restaurer la confiance et l'espoir», estimant que la prochaine échéance électorale constituera «un nouveau pas vers la concrétisation des aspirations du peuple et le parachèvement du processus de changement enclenché par le Hirak à travers les marches organisées sur l'ensemble du territoire national». «Le Hirak a soufflé un vent d'espoir pour le peuple, avorté le discours de la hantise et fait échouer le plan des corrompus visant à mettre le pays dans une spirale d'incertitudes. Il a rétabli la confiance chez les enfants de ce pays pour les encourager à assumer leurs responsabilités nationales», a-t-il soutenu. Faisant savoir que sa campagne électorale sera placée sous le thème «Ensemble pour construire une Algérie nouvelle», M. Bengrina a indiqué que son programme était «ambitieux» et visait «une sortie de crise de l'Algérie», avant d'exprimer son souhait d'organiser des débats télévisés entre les candidats. Il est à rappeler que l'ANIE avait décidé l'introduction de modifications à sa décision du 18 septembre 2019 fixant les modalités de souscription des signatures individuelles au profit des candidats à l'élection présidentielle. Ainsi l'article 4 de cette décision stipule que les signatures apposées sur les formulaires de souscription de signatures individuelles «doivent être légalisées par un officier public».



public, il est entendu, au sens de cette décision, «les secrétaires généraux (SG) des communes, les spéciaux, les officiers de l'état civil au niveau des APC et annexes, ainsi que tout fonctionnaire portant délégation ou habi-

litation». Selon le même article, «il est interdit aux délégués communaux et délégués spéciaux membres du parti d'un candidat de procéder à la légalisation de ses formulaires de souscription de signatures individuelles». «De



même qu'il est interdit à l'officier public, membre de la permanence d'un candidat à la magistrature suprême du pays, d'effectuer la légalisation de ses formulaires de souscription de signatures». En outre, l'article 9 bis «interdit»

aux postulants à la candidature de verser une contrepartie financière à toute personne pour la signature de formulaire de souscription de signatures individuelles.

M. B.

Réactivation du tribunal des conflits et mouvement des juges

Zeghmati : le peuple «met les magistrats à la croisée des chemins»

«Au moment où les pouvoirs publics s'attellent au parachèvement de l'édification des institutions et à la satisfaction des revendications du peuple, des cercles malveillants agissent dans l'ombre à l'entrave du processus de sortie de crise, mis sur rail par les hommes intègres de ce pays». C'est ce qu'a déclaré Belkacem Zeghmati, ministre de la Justice, garde des Sceaux, qui a présidé, avant-hier à Alger, la cérémonie d'installation de Abdelhamid Hassan au poste de président du Tribunal des conflits, en remplacement de Abdelkader Dhaoui.

A ce titre, réactivant cette instance judiciaire et abordant les développements de la situation politique dans le pays, Zeghmati a déclaré qu'«en brandissant des slogans flamboyants pour des visées subversives, en réalité ces cercles de l'ombre instrumentalisent l'innocence de citoyens animés de la volonté de servir la patrie». Et ce, dira-t-il, «au moment où les pouvoirs publics s'attellent au parachèvement de l'édification des institutions et à la satisfaction des revendications du peuple, des cercles malveillants agissent dans l'ombre à l'entrave du processus de sortie de crise, mis sur rail par les hommes intègres de ce pays». Aussi, s'adressant à ceux qu'il a qualifiés de personnes «dénudées de conscien-

ce», Zeghmati a soutenu que «la marche se poursuivra et ne s'arrêtera point en dépit des ennemis du peuple et du pays, et la détermination des consciences vives de l'Algérie finira par venir à bout de leurs plans». Dans ce sens, et dans une deuxième activité qui s'est aussi déroulée avant-hier, le ministre de la Justice, présidant sa première réunion avec les membres du Conseil supérieur de la magistrature (CSM) où il a annoncé le projet de mouvement annuel des magistrats qui concernera «2 998 magistrats», a indiqué que l'ordre du jour de cette session ordinaire du CSM comprend l'examen des questions «à même de renforcer l'indépendance de la justice et d'asseoir que la lutte contre la corruption et la réforme de l'Etat, ajoutant que le peuple «met les magistrats à la croisée des chemins et nous n'avons de choix que d'emprunter la voie qui sauve l'Algérie». Aussi, il a affirmé avoir présenté des suggestions au Conseil, visant à «rétablir la crédibilité de la justice au sein des

juridictions concernées et mettre fin aux nombreuses critiques exprimées depuis très longtemps à l'encontre du secteur».

S'agissant de la réactivation du Tribunal des conflits créé en 1996, Zeghmati a indiqué que sur un total de 281 affaires cette instance judiciaire s'est prononcée sur 239 affaires. Il a ensuite mis en avant «l'importance majeure» que revêt le Tribunal des conflits dans la pyramide du système juridique, en tant que juridiction de règlement des conflits entre les juridictions de l'Ordre judiciaire et les juridictions de l'Ordre administratif. Et de déplorer, dans ce contexte, la faible audience du Tribunal des conflits depuis sa création jusqu'au 10 avril 2000, date du prononcé de son premier arrêt.

Mouvement des magistrats, un mouvement «inhabituel de par son envergure et sa nature»

Lors de sa première réunion avec les membres du CSM, depuis son installation en qualité de ministre de la Justice, Zeghmati a considéré que l'examen de la répartition des magistrats sur le territoire national a permis de relever «certains cas (2 456) incohérents et contradictoires aux attentes des citoyens

quant à l'intégrité du juge». Ces cas sont liés notamment «aux magistrats qui restent au sein de la même juridiction pour une durée allant parfois jusqu'à 25 ans, dont les juges en couple (mariés)». Il a qualifié le mouvement des magistrats, qui concerne 2 998 magistrats, d'«inhabituel de par son envergure et sa nature». Il soulignera, à ce propos, que ce mouvement se base «sur des critères objectifs préalablement définis, à l'issue d'une analyse et d'une évaluation minutieuse de plusieurs décennies de gestion des ressources humaines du secteur, aux conséquences désastreuses dont certaines suscitent la répulsion, voire même le ressentiment». Ce mouvement, a-t-il soutenu, «a été préparé dans le respect strict des dispositions de la loi, en tenant compte des demandes des concernés, de leur compétence professionnelle, de leur situation familiale et leur état de santé, outre des considérations liées à la nécessité de service». C'est pourquoi il a proposé aux membres du CSM de délibérer sur la «nomination de 432 magistrats, la titularisation de 343 autres et la promotion de 1 698 magistrats répondant aux conditions de promotion fixées, outre le renforcement de la Cour suprême et du Conseil de l'Etat par 161 magistrats».

Lynda Naili

36^e vendredi

Le Hirak entame son neuvième mois de mobilisation pacifique

■ Déterminés à concrétiser le souhait de satisfaire leur désir de construire une Algérie libre, démocratique et un Etat de droit, des dizaines de milliers de manifestants ont marché hier dans plusieurs wilayas du pays, entamant ainsi leur neuvième mois de mobilisation pacifique.

Par Thinhinene Khouchi

« **O**n marchera chaque jour s'il le faudra, on ne cessera pas de réclamer nos droits », « l'Algérie est notre pays et on est dans l'obligation de le protéger », « on veut que nos revendications soient écoutées et satisfaites », telles étaient les déclarations des participants au 36^e vendredi du mouvement populaire qui a entamé hier son neuvième mois. Depuis le 22 février, le décor semble figé. Chaque vendredi, le dispositif sécuritaire habituel est mis en place, des agents de l'ordre se présentent en force en centre-ville, notamment à la rue Didouche-Mourad. Petit à petit, vers 11h, les premiers youyous ainsi que les slogans se font entendre, donnant ainsi le coup d'envoi d'une nouvelle journée de mobilisation pacifique. Lors de cette nouvelle marche, les manifestants ont sillonné, comme à leur habitude, les principales rues d'Alger tout en brandissant l'emblème national et



des banderoles exprimant leur attachement au caractère pacifique de leur marche jusqu'à satisfaction des revendications du peuple, notamment la démission du gouvernement actuel, la

libération des détenus d'opinion. Marchant vers la Grande Poste, les manifestants ont scandé, à la veille de la clôture du dépôt des dossiers de candidatures aux présidentielles du 12

décembre : « Pas d'élections dans les conditions actuelles », « Elections avec la participation des symboles de l'ancien régime », « Dissolution des partis qui ont soutenu l'ancien régime », « Départ du gouvernement », « El yed fel yed nahou el issaba » (main dans la main, on éliminera la bande), « El chaab yourid el istiklal » (le peuple veut l'indépendance) ou encore « Manvotich ala el issaba » (je ne voterai pas pour la bande). La foule a clamé le respect de la volonté du peuple en appliquant les articles 7 et 8 de la Constitution, la libération de Karim Tabbou et tous les détenus du Hirak, scandant : « El sab3a wa tamna, hadou matlabna » (le septième article et le huitième sont notre demande), « Etlgou wladna » (libérez nos fils), « Etlgou Karim Tabou, el chaab yhabou » (relâchez Karim Tabou, le peuple l'aime). Des marches similaires ont eu lieu dans d'autres wilayas, comme à Tizi-Ouzou, Béjaïa, Oran, Bordj Bou-arréridj, etc. T. K.

Réunion du gouvernement

Réseau internet dans les écoles et programme de reboisement au menu

Le gouvernement Bedoui a procédé, lors d'une réunion tenue mercredi, à l'examen de deux avant-projets de loi et d'un projet de décret exécutif, ainsi qu'à l'écoute et l'examen de deux exposés relatifs au raccordement au réseau internet des établissements scolaires, au Programme national de reboisement (PNR) et une étude sur l'habilitation et l'élargissement du Barrage vert.

Les deux avant-projets de loi interviennent conformément aux nouvelles dispositions de la Constitution visant « la création d'une instance consultative indépendante, chargée de l'accompagnement des pouvoirs publics dans la définition des politiques nationales dans le domaine de la recherche scientifique et du développement technologique, à travers l'encouragement de l'innovation technologique et scientifique, le perfectionnement du rendement des compétences nationales en la matière », a précisé un communiqué du Premier ministre. À ce propos, M. Bedoui a mis l'accent sur l'impératif d'« élargir davantage cette instance, pour garantir une meilleure représentation du Conseil national socio-économique, considéré comme une force de proposition et un instrument efficace pour la définition

de la politique socio-économique ».

Préservation des ressources biologiques maritimes

La réunion du gouvernement a également examiné un projet de décret exécutif complétant le décret exécutif n° 04-86 fixant les tailles minimales marchandes des ressources biologiques marines. À l'issue de cet exposé, le Premier ministre a souligné l'importance de l'exploitation rationnelle et la valorisation de cette richesse maritime, par la lutte contre sa pêche intensive et anarchique, et l'exploitation de toutes les opportunités disponibles afin de développer le secteur de la pêche au service de l'économie nationale, dans le cadre de la diversification des exportations et de l'augmentation des recettes de notre pays en devises.

Une étude sur la réhabilitation et l'extension du Barrage vert

Le gouvernement a entendu un exposé présenté par le ministre de l'Agriculture portant sur le Programme national de reboisement, ainsi que sur une

étude relative à la réhabilitation et à l'extension du Barrage vert. Ce programme vise la plantation de plus de 43 millions d'arbres, en tant que première étape.

En outre, ce programme prévoit la réhabilitation des richesses forestières endommagées par les incendies, l'amélioration des zones urbaines et semi-urbaines, l'accroissement des espaces verts et la réhabilitation et l'extension du barrage vert.

Concernant le Barrage vert, le Premier ministre a décidé de charger le ministre de l'Agriculture de lancer, en coordination avec les secteurs concernés, une vaste campagne médiatique, pour faire aboutir ce projet. Il a été aussi instruit de prendre toutes les mesures à même de garantir la viabilité de ce programme, à travers sa mise en œuvre sous forme d'opérations annuelles périodiques de reboisement dans les plus brefs délais, d'un mécanisme sous forme d'une instance de haut niveau dotée de larges prérogatives et chargée du suivi des opérations de reboisement et de la réhabilitation du barrage vert.

Élargissement de l'Internet dans les écoles

Par ailleurs, le ministre de la Poste, des Télécommunications, des Technologies et du Numérique a présenté un exposé sur le raccordement des établissements scolaires au réseau Internet. Cette communication s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des instructions données par le Premier ministre lors de la précédente réunion du gouvernement, visant à traiter immédiatement la question de l'indisponibilité du service Internet au niveau de certains établissements éducatifs. L'instruction du Premier ministre porte aussi sur le rétablissement du service Internet au niveau de tous les établissements éducatifs concernés. La communication a également porté sur des données concernant le taux d'avancement du processus de raccordement de tous les établissements du secteur au réseau de fibre optique, qui a connu un progrès considérable, atteignant les 100 % dans certaines wilayas, telles que Tindouf, 97 % à Illizi et 95 % dans la wilaya de Constantine. En vue de mener ce programme stratégique important à son terme, le Premier ministre a donné une série d'instructions, notamment en chargeant le ministre de la Poste de prendre les mesures visant à lever les contraintes réglemen-

LA QUESTION DU JOUR

Impeachment à l'insu des électeurs

Suite de la page une

S'ils estiment que l'enquête à charge a été fructueuse, ils votent pour « empêcher » le président, c'est-à-dire pour le renvoyer devant le sénat, transformé alors en une haute cour de justice, à qui il reviendrait de le condamner ou de l'innocenter. Il faut rappeler que dans toute l'histoire des Etats-Unis, il n'y a eu que trois procédures de ce genre lancées contre des présidents, et qu'aucune n'a abouti, même si Nixon a devancé sa destitution en présentant sa démission. Mais si en revanche l'enquête a déçu leur attente, alors libre à eux de faire comme si de rien n'était. Pendant tout le temps que cela a cependant pris, probablement des mois, ils ont harcelé quelqu'un, attenté à sa réputation de toutes les manières possibles, pour à la fin tout laisser tomber, certains qu'au vu de la minceur du dossier établi à son encontre le mis en cause ne sera pas condamné. Ce qui en l'occurrence ne manquera pas de le faire élire pour un deuxième mandat. Au bout du compte tout se passerait non pas comme dans un des procès en destitution connus, mais comme dans l'enquête sur la supposée interférence russe dans la présidentielle de 2016, qui n'a débouché sur rien de concret. A cette différence près, toutefois, qui est que les accusateurs de Trump ne veulent pas prendre le risque d'être connus un par un de leurs électeurs, ce qui serait nécessairement le cas s'ils votaient une résolution. S'ils tiennent tant à agir dans l'ombre, c'est parce qu'ils savent combien l'impeachment est impopulaire. Les électeurs n'aiment pas que le président qu'ils ont eux-mêmes élu soit renversé par d'autres élus, à l'issue d'une manœuvre politique. Ils estiment que c'est à eux de le sanctionner s'il a démerité, en lui préférant quelqu'un d'autre le moment venu. C'est parce qu'ils savent que cela pourra se retourner contre eux lors des prochaines échéances les impliquant personnellement, sauf à destituer Trump, ce qui se présente comme une mission impossible au vu du rapport de force au sénat, que les démocrates ne veulent pas dans cette affaire se montrer à visage découvert.

M. H.

taires en vue d'assurer le service Internet au niveau de l'ensemble des établissements éducatifs. Dans ce même contexte, le Premier ministre a souligné « la nécessité d'assurer de meilleures exploitations et rentabilité des investissements majeurs consentis par l'Etat dans le domaine des communications, notamment le satellite ALCOM-SAT-1 ». Louiza Ait Ramdane

Tizi Ouzou/ Mise à niveau des établissements scolaires et institutions vétustes

Le wali promet de solliciter le gouvernement pour les fonds nécessaires

■ Le wali de Tizi Ouzou a pris l'engagement de demander l'inscription des opérations urgentes afin de mettre aux normes des établissements scolaires souffrant de plusieurs carences.

Par Hamid Messir

Les services de la wilaya de Tizi Ouzou ont annoncé la réception de 3 lycées à Azeffoune, Iflissen et Azazga, 9 salles de sport, 4 collèges à Azeffoune, Azazga, Zekri et Tadmaït, trois demi-pensions et 14 groupes scolaires pour la prochaine rentrée scolaire 2020/2021. L'annonce a été faite lors d'une réunion du conseil de wilaya consacrée à la préparation des

rentrées scolaire et universitaire 2020/2021, tenue mercredi dernier. Le secteur de l'Enseignement supérieur sera également renforcé par la réception de 4 000 lits dont 1 500 à Réhahlia, 2 500 (1 500+1 000) à Tamda ainsi qu'un hall de travaux pratiques au campus Hasnaoua II, selon la même source. Le wali de Tizi Ouzou a pris l'engagement de demander l'inscription des opérations urgentes afin de mettre aux normes des établissements scolaires. souffrant de plusieurs carences rendant le déroulement des enseignements difficiles. Dans une déclaration faite à la radio locale, Mahmoud Djamaa a, dans le même sillage, expliqué que « nous allons demander un programme d'urgence pour pouvoir intervenir en fonction des priorités. Le gouvernement peut dégager des solutions à tout moment lorsqu'il y a péril et menace sur la sécurité du citoyen ». Il a annoncé l'installation d'une commission pour mener une expertise de l'ensemble des établissements recevant du public, tous secteurs confondus (éducation, formation professionnelle, jeunesse et sports, solidarité...), en état de vétusté et de délabrement. Cette expertise sera transmise à chacun des ministères concernés pour y remédier.

Lancement d'une campagne plantation de près de 70 000 arbres

La Conservation des forêts



PH. > D. R.

1^{er} Sommet Russie-Afrique Le chef de l'Etat rencontre le président russe

LE CHEF de l'Etat, Abdelkader Bensalah, s'est entretenu, jeudi à Sochi (Russie), avec le président russe Vladimir Poutine, en marge du premier «Sommet Russie-Afrique» organisé à Sochi, avec lequel il a abordé les relations bilatérales et les moyens de les développer. Cette rencontre, à laquelle ont pris part les ministres des Affaires étrangères, Sabri Boukadoum, des Finances, Mohamed Loukal, et de l'Energie, Mohamed Arkab, en présence de leurs homologues russes, a constitué une opportunité pour débattre des mécanismes de coopération et des moyens de les développer. A cette occasion, M. Bensalah a salué l'initiative de la Russie, organisatrice de ce sommet, affirmant que « la participation massive des Etats africains démontre l'intérêt qu'accorde ces pays à l'avenir des relations Russie-Afrique ». Se félicitant du niveau des relations algéro-russes dans tous les domaines, le chef de l'Etat a émis le vœu de « développer encore davantage ces relations dans le cadre de la commission mixte algéro-russe devant s'atteler à définir les axes pouvant être développés ». Pour sa part, M. Poutine a affirmé que son pays accordait « un intérêt particulier au développement de la coopération stratégique avec l'Algérie », estimant que le partenariat entre les deux pays est « enraciné et ancestral » et basé sur l'amitié et la coopération mutuelle. « La Russie considère l'Algérie comme un des partenaires commerciaux essentiels en Afrique et dans le monde arabe », selon le président russe, lequel a indiqué que le volume des échanges commerciaux s'était élevé en 2018 de 4 %, soit 5 milliards Usd par an. R. N.

de Tizi Ouzou a lancé jeudi dernier, à l'occasion de la Journée nationale de l'arbre, une campagne de reboisement à travers la mise en terre de près de 70 000 arbustes, toutes espèces confondues. Le coup d'envoi de cette opération a été donné depuis le centre d'enfouissement technique de Oued Fali (sortie sud-ouest de la ville de Tizi Ouzou) pour le protéger d'un glissement de terrain auquel il est confronté de par l'expiration de sa durée de vie et sa surexploitation en raison d'import-

antes quantités de déchets ménagers prises en charge. Cette campagne de reboisement sera appuyée par la plantation de 5 200 plants sur 45 sites à travers les communes des dairas de Tigzirt, Azazga, Azeffoune, Draa El Mizan et Larbaa Nath Irathen et ce, dans le cadre du programme « Un arbre pour chaque citoyen ». Selon les chiffres communiqués par les mêmes services, il est question de toucher par cette opération pas moins de 25 communes pour y planter plus de 23 000

arbres à travers 136 sites. Il est à noter, par ailleurs, qu'un programme de plantation de 21 788 arbres fruitiers, dont 9 330 oliviers, 8 218 figuiers et 4 240 cerisiers, a été lancé hier. Ce programme, inscrit en 2018 pour un montant de plus de 13 millions de dinars, devrait toucher les 67 communes de la wilaya de Tizi Ouzou selon un document de la Conservation locale des forêts. La plantation de ces arbres fruitiers est confiée à quatre entreprises et s'étalera jusqu'au 21 mars 2020. H. M.

PLF 2020

Facilitations pour le paiement des impayés de loyers à l'OPGI

Le directeur général du Domaine national, Djamel Kheznadji, a valorisé, jeudi à Alger, les facilitations offertes au titre du projet de loi des finances (PLF 2020) à travers la prorogation du délai de paiement des impayés de loyers aux Offices de promotion et de la gestion immobilière (OPGI). Lors d'une séance d'audition suivie de débat devant la Commission des finances et du budget à l'Assemblée nationale populaire (ANP) dans le cadre de l'examen du PLF 2020, M. Kheznadji a indiqué qu'« en dehors de l'article 110 qui prévoit des facilitations au profit des citoyens dans le cadre du recouvrement des impayés de loyer dues aux offices de promotion et de la gestion immobilière, la direction du Domaine nationale n'a pas proposé de nouvelles mesures ». Il a rappelé, dans ce sens, que pas moins de 30 « mesures » avaient été proposées les deux dernières années (2018 et 2019),

dont la majorité portaient sur la publicité foncière et les biens de l'Etat visant la simplification des procédures, la dématérialisation de la régularisation foncière et la modernisation de l'activité des Conservations foncières, ajoutant que « toutes ces mesures étaient en cours de mise en œuvre ». A ce propos, les membres de la Commission des finances et du budget ont salué l'octroi, en vertu de l'article 110, d'un délai de trois années (jusqu'à décembre 2022) aux bénéficiaires de logements réalisés sur les fonds de l'Etat pour le paiement de leurs loyers par tranches. Ils ont ajouté qu'avec ces facilitations, le Trésor public et les Offices de promotion et de la gestion immobilière auront des apports réguliers durant ces trois années. Par ailleurs, un député a estimé que le problème de non-recouvrement des loyers par l'OPGI se situait à son niveau, en premier lieu, soulevant le litige avec la CNEP au niveau des 48

wilayas, et qui a entraîné 25 ans dans certaines communes. Des députés ont proposé, en cas de retard ou de refus de paiement de loyers, des prélèvements directs sur compte CCP ou l'intégration, en tant que redevance, du montant du loyer dans la facture de gaz et d'électricité. D'autres ont préconisé un changement radical dans la politique de l'Etat en matière de logement ou l'affectation des logements OPGI à la location seulement et non à la cession. Concernant la mise en conformité des constructions et leur achèvement, le PLF souligne que les délais de mise en application de la loi 08-15 ont été prorogés en 2013 et en 2016 et que le nombre de dossiers déposés, au 31 mars 2019, s'élevait à 901 444 dossiers dont 207 056 depuis 2016. Afin de mettre un terme à la situation de non-achèvement des constructions et promouvoir un cadre urbanistique cohérent et esthétique, il a été proposé un prolongement de

ces délais de trois années. A ce propos, le directeur général du Domaine national, Djamel Kheznadji, a affirmé que son secteur n'était pas concerné par cet article, qui relève plutôt de la compétence du ministère de l'Habitat. Jugeant « inopportune » la prorogation des délais de la loi 08-15 fixant les règles de mise en conformité des constructions et leur achèvement, des membres de la Commission ont été jusqu'à qualifier cette loi d'« échec en ce sens qu'il a ouvert la voie à la corruption et au pillage du foncier ». Pour eux, « cette loi est purement politique et vise uniquement à trouver des revenus pour permettre à l'Etat de faire face au déficit budgétaire ». D'autres membres ont demandé sa « prorogation d'une année au maximum afin de régulariser la situation de certains citoyens propriétaires effectifs de terrains sur lesquels ils ont érigé des constructions non conformes ». Younés C.

Zone de libre-échange africaine

Nécessité de fournir des efforts supplémentaires pour finaliser les questions en suspens

■ Le ministre du Commerce, Saïd Djellab, a affirmé, jeudi à Addis-Abeba (Ethiopie), que des efforts supplémentaires doivent être consentis pour finaliser les questions en suspens et qui pèsent sur le processus de mise en œuvre de la Zone de libre-échange africaine (ZLECAf), notamment les règles d'origine et le seuil minimum des engagements sur le commerce des services.

Par Salem K.

Intervenant lors des travaux de la première réunion du Conseil des ministres africains du Commerce de la ZLECAf, tenue à Addis-Abeba, M. Djellab a indiqué que les intenses réunions des institutions de la ZLECAf, organisées tout au long des années précédentes, ont permis de réaliser des avancées considérables, ajoutant que des efforts supplémentaires restent à consentir pour finaliser les questions en suspens. Il a affirmé que la réunion d'aujourd'hui constitue en soi «une réussite et représente le fruit d'un dur labeur de tout un chacun». «Notre présence aujourd'hui, à l'occasion de la toute première réunion du Conseil des ministres africains du Commerce en compagnie de mes chers collègues et ministres et hauts fonctionnaires, traduit notre attachement à contribuer à l'achèvement de l'édifice que nous avons élaboré et à son mûrissement depuis plusieurs années», a-t-il dit. Et d'ajouter :

«Notre conviction est d'autant guidée par la volonté commune d'aller vers le renforcement d'un commerce intra-africain basé sur la complémentarité et orienté vers un objectif commun qui consiste à réaliser la prospérité et le développement de nos économies respectives et la prospérité de nos populations». M. Djellab a rappelé que l'Algérie figurait parmi les premiers signataires de l'Accord instituant la ZLECAf lors de la 10^e session extraordinaire des chefs d'Etat et de gouvernement, tenue le 21 mars 2018 à Kigali (Rwanda), ajoutant que l'Algérie s'est engagée solennellement, lors de la tenue du dernier Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement le 7 juillet 2019 à Niamey, pour entamer le processus de ratification de l'Accord ZLECAf.

«L'intégration économique de l'Algérie dans l'espace continental est un choix stratégique»

Stockage des céréales

Lancement de 30 projets à travers le pays

Le ministre de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche, Cherif Omari, a annoncé, jeudi à Tlemcen, le lancement prochain de 30 projets de réalisation de structures de stockage des céréales à travers le pays. Après avoir suivi un exposé sur la situation des secteurs de l'agriculture et des forêts à Tlemcen dans le cadre de sa visite d'inspection dans la wilaya, le ministre a fait part de la réception dernièrement de neuf structures similaires à travers le pays, en attendant le lancement de nouveaux projets pour atteindre une capacité de stockage 40 000 quintaux de céréales chacune. Il a fait savoir que conformément aux instructions du Premier ministre, toutes les mesures ont été prises et des facilités ont été accordées aux producteurs de céréales pour leur fournir des points de collecte des céréales, simplifier des

procédures administratives au niveau du guichet unique d'acquisition des semences et engrais et d'accès aux crédits afin de leur offrir de meilleures conditions de travail. M. Omari a affirmé que la filière de céréali-culture est stratégique et importante et que tous les efforts seront déployés pour améliorer les procédures au profit des producteurs, ce qui aura un impact positif sur la rationalisation des importations et le renforcement de la sécurité alimentaire. Le ministre a insisté, par ailleurs, sur l'encouragement des agriculteurs à adopter la technique d'irrigation par goutte à goutte pour économiser l'eau et l'importance de cette opération sur les produits agricoles, notamment les maraîchers et l'agrumiculture. «Il faut impliquer les citoyens, notamment les rivairens des zones pastorales et agricoles, les encourager à



L'Algérie avait organisé le 7 octobre passé à Alger, une Conférence nationale à laquelle ont pris part, entres autres, le Commissaire au commerce et à l'industrie Albert Muchanga et la directrice du Bureau de la CEA pour l'Afrique du Nord, M^{me} Lilia

Naas, et ce, en application des décisions de la précédente réunion des ministres africains du Commerce et celles du Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement, relatives à l'organisation d'actions de vulgarisation de l'Accord instituant la

ZLECAf et le lancement de consultations nationales pour la mise en place d'une stratégie nationale de mise en œuvre de cette zone. «A l'occasion de cette Conférence – qui a enregistré la participation de plus de 850 personnes, entre opérateurs économiques de tous secteurs confondus, de chercheurs et universitaires algériens, de représentants des différentes institutions nationales, régionales et internationales et des start-up, l'opportunité m'a été offerte pour signaler que le choix de l'intégration économique de mon pays dans l'espace continental est un choix stratégique et irréversible qui passe impérativement par le développement du commerce intra-africain et le partenariat», a-t-il expliqué. Il a affirmé que les riches débats et les instructives discussions qui ont suivi les présentations ont conclu que l'investissement et le commerce demeurent des éléments clés pour soutenir une bonne croissance et un développement économique durable. «Conscient que ce Conseil des ministres est un espace décisionnel réservé aux Etats Parties, toutefois, il ne devrait pas constituer une rupture avec l'esprit du travail collégial et inclusif qui a prévalu lors de nos travaux jusqu'à présent», a conclu le ministre. S. K. /APS

Poursuivant leur tendance de la veille

Les prix du pétrole progressent

Les prix du pétrole ont progressé jeudi, poursuivant leur tendance de la veille, quand ils avaient terminé en forte hausse après le recul surprise des stocks de brut aux Etats-Unis. Le baril de Brent de la mer du Nord pour livraison en décembre s'est établi jeudi à 61,67 dollars à Londres, gagnant 0,8 % ou 50 cents par rapport à la clôture de mercredi. A New York, le baril

américain de WTI pour décembre a gagné, lui, 0,5 % ou 26 cents, à 56,23 dollars. «Le pétrole brut est en hausse, les marchés de l'énergie reprennent de la vigueur après deux semaines assez mornes», a constaté Josh Mahony, analyste chez IG. «Les marchés digèrent encore les nouvelles surprises de l'hier, à savoir que les stocks américains de pétrole

brut ont chuté (...), entraînant le prix de l'or noir à la hausse», avait commenté plus tôt dans la journée Carlo Alberto De Casa, analyste chez ActivTrades. Les réserves de pétrole brut américain ont en effet diminué de 1,7 million de barils lors de la semaine achevée le 18 octobre, selon un rapport de l'Agence américaine d'information sur l'énergie (EIA). Les analystes de l'agence

Bloomberg avaient tablé sur une hausse de 3 millions de barils, après cinq semaines consécutives de progression. Cette baisse inattendue des stocks s'explique par le rebond de l'activité des raffineries, l'augmentation des exportations et le repli des importations. Le cours de l'or noir a également été soutenu jeudi par l'espoir d'une nouvelle diminution de la production de

l'Organisation des produits exportateurs de pétrole (Opec). Les 14 membres et leurs dix partenaires, dont la Russie, sont engagés depuis 2016 dans une réduction volontaire de leur production afin de soutenir les cours. Ils se retrouveront début décembre à Vienne pour discuter du futur de leur accord

R. E.

Constantine

«Hausse sensible» de la production de miel

■ La wilaya de Constantine a enregistré, au titre de la saison agricole 2018-2019, une «hausse sensible» de la production de miel qui s'est établie à 1 549 quintaux, ce qui a permis à cette filière de poursuivre son développement pour la 4^e année consécutive, a-t-on appris, jeudi, du directeur des services agricoles (DSA).

Par Nassima A.

La production réalisée durant la saison agricole 2018-2019 représente «un saut qualitatif» qui reflète l'intérêt accordé par la DSA à la promotion de cette filière et d'appliquer le programme établi en vue d'atteindre l'objectif fixé, a indiqué à l'APS Yacine Ghediri, soulignant que la production de miel a connu une évolution «remarquable» pour la quatrième année consécutive, comparativement, entre autres, à la saison précédente où le rendement s'est établi à 1 145 quintaux. Cette évolution est le fruit de la sensibilisation des apiculteurs à l'importance de la formation continue aux méthodes et techniques de l'apiculture moderne ainsi qu'à l'importance de la prévention contre les maladies susceptibles d'endommager un grand nombre de ruches et ce, en vue de produire un miel naturel qui ne contient pas de produits chimiques, a-t-il ajouté. Les conditions climatiques «favorables», notamment les pluies abondantes enregistrées lors de la saison dernière, ont également contribué à la croissance des plantes et des fleurs, ainsi que la densité et la diversité de la végétation dans la wilaya, ce qui a influé positivement sur la hausse du rendement et la qualité du

miel, a ajouté le même responsable, indiquant que la wilaya de Constantine compte environ 700 apiculteurs. Le DSA a appelé, par ailleurs, les apiculteurs de la wilaya à suivre des méthodes modernes pour produire un miel de qualité, ainsi qu'à transférer les ruches en hiver dans les régions du nord, entre autres celle de Skikda et ce, afin de préserver la vie des abeilles. Selon les statistiques fournies par les services agricoles, le nombre de ruches au niveau de toutes les régions de la wilaya s'élève à 32 800 ruches exploitées, contre 23 849 recensées durant la saison 2016-2017.

N. A./APS



Mila

840 000 euros d'exportations depuis le début de l'année en cours

La wilaya de Mila a réalisé des exportations hors hydrocarbures d'une valeur de 840 000 euros depuis le début de l'année 2019 à ce jour et ce, à travers l'exportation de divers produits, a annoncé jeudi le directeur de la Chambre de commerce et d'industrie CCI-Beni Haroun. S'exprimant en marge du Salon de la production locale, organisé à la Maison de la culture Mebarek-El-Milli de la ville de Mila, Abdelouahab Tiba a indi-

qué que «cette année a été marquée par l'exportation de produits fabriqués dans la wilaya de Mila, à l'instar des biscuits qui ont été exportés vers la Guinée». «En plus de l'exportation de fibres de polyester, ainsi que les escargots vivants depuis plusieurs années vers la Tunisie, l'oignon sauvage vers l'Italie et l'huile d'olive vers Oman, la wilaya de Mila a exporté cette année l'argile, utilisé dans la fabrication de batteries, vers la Chine», a ajouté le même

responsable. Il a également assuré que la valeur des exportations depuis le début de cette année est presque similaire à celle enregistrée l'année dernière, à la même période. Les préparatifs sont en cours pour l'exportation de nouveaux produits vers des pays africains, tels que les produits parapharmaceutiques, qui seront exportés pour la première fois vers la Mauritanie, a fait savoir le même responsable, ajoutant que des

produits artisanaux, notamment «el mahras» (pilon), seront exportés vers le Maroc, en plus de l'exportation de différents types de gâteaux fabriqués localement vers le Sénégal et le Cameroun. A noter que cette année a été marquée par une expansion des activités d'exportation vers l'Afrique, en particulier après l'adhésion de l'Algérie à la zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAF), qui entrera en service en 2020, selon la même source.

Samy Y.

OPGI d'Oran

Campagne pour recouvrer 400 millions DA de redevances locatives

Les services de l'Office de promotion et de gestion immobilière (OPGI) de la wilaya d'Oran ont lancé, dernièrement, des sorties dans les cités d'habitation relevant du parc immobilier géré par l'Office pour le recouvrement des redevances du loyer estimées à pas moins de 400 millions DA. En application d'un programme d'action élaboré et organisé visant le recouvrement des créances en retard, des agents de l'OPGI et des équipes mixtes adressent des mises en demeure aux locataires mauvais payeurs, a-t-on appris jeudi des services de l'OPGI. Une opération

similaire a permis le recouvrement de 300 millions DA durant le premier semestre de l'année en cours, a-t-on rappelé, faisant savoir que les redevances de loyers non recouvrées s'élèvent à 700 millions DA et que l'OPGI a eu recours à des poursuites judiciaires pour récupérer ses dus tout en prenant en considération les cas sociaux et en accordant des facilités de paiement. Parallèlement, l'OPGI s'est félicité des résultats obtenus dans les huit premiers jours de cette opération, qui se poursuivra progressivement jusqu'à atteindre ses objectifs. L'OP-

GI signale, toutefois, que le loyer ne couvre qu'une petite partie de la charge financière des projets d'entretien de son parc immobilier, soulignant que l'accumulation de redevances non recouvrées est devenue une menace pour son fonctionnement. Les services de l'OPGI à Oran, qui gèrent pas moins de 40 000 logements et locaux, font savoir que 90 % des biens sont loués et certains locaux et logements sont mis en vente dans le cadre de la cession lancée par le ministère de tutelle, il y a plus de dix ans.

F. S.

Ain Témouchent

Recouvrement de 95 % des créances de projets Ansej

Le taux de recouvrement des créances accordées aux projets financés par l'Agence nationale de soutien à l'emploi de jeunes (Ansej) a atteint 95 % dans la wilaya d'Ain Témouchent, a-t-on appris jeudi du directeur de wilaya de l'Ansej. Le nombre de petites et

moyennes entreprises (PME) créées au titre de l'Ansej à Ain Témouchent depuis la création d'une annexe Ansej dans cette wilaya a atteint 5 806 entreprises activant dans divers domaines à l'instar des services, de l'agriculture, de l'industrie et du tourisme, a indiqué le même responsable.

La valeur financière du total des investissements financés par l'Ansej à Ain Témouchent a atteint plus de 16,8 milliards DA depuis sa création en 1998 en enregistrant un taux de 95 % de recouvrement des créances. Un bilan jugé positif renseignant sur le succès de la plupart des pro-

jets financés, a-t-on précisé. Ces projets financés au titre de ce dispositif à Ain Témouchent ont généré 17 418 emplois en faveur de jeunes chômeurs des communes de la wilaya, contribuant à réduire le taux de chômage de manière importante, a-t-on fait

Bordj Bou-Arréridj

Annulation de 6 décisions d'octroi de foncier industriel

Six décisions d'octroi d'assiettes foncières à caractère industriel ont été annulées et près de 10 ha de terrains inexploités dans la zone industrielle «mechta Fatma», dans la commune d'El Hammadia (wilaya de Bordj Bou-Arréridj) ainsi qu'au pôle pharmaceutique d'El Ach ont été récupérés, a révélé jeudi le wali, El Ghali Abdelkader Belhazadj.

S'exprimant en marge d'une réunion consacrée à l'étude de l'état du parc foncier dans la wilaya de Bordj Bou-Arréridj, le wali a indiqué que cette mesure a été prise après l'expiration de tous les délais légaux et de toutes les modalités de règlement accordés aux investisseurs récalcitrants qui n'ont pas lancé leurs projets. Il a également ajouté que cette

opération d'assainissement du foncier industriel se poursuivra en coordination avec la direction de l'industrie et des mines, soulignant que ces assiettes récupérées seront octroyées aux investisseurs sérieux avec un suivi périodique et un accompagnement permanent afin de les encourager à réaliser leurs projets.

APS

Sétif
Vers l'élimination du plus grand et dernier site d'habitat précaire de la wilaya

UNE OPÉRATION est en cours pour éradiquer totalement le plus grand et dernier site d'habitat précaire de la ville de Sétif qui est Chouf Lekdad, a affirmé jeudi le wali, Mohamed Belkateb. Lors d'une rencontre portant sur les projets de logements à réceptionner, à l'occasion du 65^e anniversaire du déclenchement de la révolution, le wali a assuré qu'une partie des logements sociaux à réceptionner en cette occasion sera destinée aux habitants de Chouf Lekdad, ajoutant que ce premier quota sera suivi par un autre plus important au début de l'année prochaine. Le wali a relevé que 65 % des habitants de la cité Chouf Lekdad, située au nord-ouest de la ville de Sétif, ont exprimé le souhait de demeurer dans leurs habitations et de voir leur situations régularisées, assurant que les mesures administratives sont en cours pour étudier ces régularisations et qu'en l'absence de conditions requises ils seront dédommagés par des logements sociaux.

R. R.

Sahara occidental

Washington propose de proroger d'une année le mandat de la Minurso

■ Les Etats-Unis viennent de soumettre au Conseil de sécurité leur projet de résolution sur la Minurso, proposant de proroger le mandat de la Mission onusienne d'une année, en l'absence d'un envoyé personnel pour relancer les discussions sur le règlement du conflit au Sahara occidental.

Par Mondji B.

La délégation américaine à l'ONU, porte-plume des résolutions sur le Sahara occidental, a suggéré de renouveler le mandat de la Mission pour l'organisation d'un référendum d'autodétermination au Sahara occidental jusqu'au 31 octobre 2020, selon la première mouture du projet consulté par l'APS.

L'administration américaine avait auparavant appuyé fermement des renouvellements de six mois afin de mettre la pression sur les deux parties au conflit, le Front Polisario et le Maroc, pour revenir à la table des négociations.

Washington semble accorder le temps qu'il faut au prochain Envoyé personnel du SG de l'ONU pour remettre le processus de paix sur les rails après la démission de l'ancien envoyé personnel, Horst Kohler.

La première mouture du projet réitère, à ce propos, le «ferme appui» du Conseil de sécurité aux efforts du Secrétaire général et de son prochain émissaire pour le règlement du conflit au Sahara occidental.

Il réaffirme, en outre, l'engagement de l'instance suprême de l'ONU à assister les parties au conflit pour parvenir à une solution mutuellement acceptable qui pourvoit l'autodétermination du peuple du Sahara occidental, soulignant que le règlement de ce conflit de longue date contribuerait à la stabilité de la région.

Insistant que le statu quo au Sahara occidental est «inacceptable», le projet américain relève que des progrès dans les négociations sont nécessaires pour améliorer la qualité de vie des Sahraouis sous tous ses aspects.

Cette première mouture appelle également les parties au conflit à reprendre les négocia-

tions sous les auspices de l'ONU de bonne foi et sans pré-conditions, en vue de parvenir à une solution garantissant le droit du peuple sahraoui à l'autodétermination.

Réaffirmer la liberté d'action de la Minurso

Le projet américain qui a accueilli favorablement la dynamique insufflée par les deux tables rondes organisées par Horst Kohler, note l'attention de l'ancien émissaire de tenir une troisième table ronde en vue de préserver l'élan de Genève.

Les Etats-Unis n'ont pas manqué, par ailleurs, de réitérer l'importance du rôle joué par la Minurso sur le terrain et la nécessité pour la mission onusienne de s'acquitter de son mandat, y compris de prêter assistance au prochain envoyé personnel.

Cette reconnaissance est un rappel du rôle crucial de la Minurso dans le processus de paix, alors que le Maroc continue d'entraver sa liberté d'action.

Le SG de l'ONU a eu à déplorer ce blocage dans son nouveau rapport sur le Sahara occidental lorsqu'il a affirmé que le Maroc privait la Minurso d'accéder aux interlocuteurs sahraouis dans les territoires occupés.

Ces restrictions nuisent à «la



capacité de la Mission de recueillir des informations fiables, d'évaluer la situation dans sa zone de responsabilité et d'en rendre compte (...) et entrave également la Minurso dans l'exécution de son mandat», a-t-il relevé dans ce rapport soumis début octobre au Conseil de sécurité.

Le Maroc impose depuis des années des restrictions à la liberté de mouvement des émissaires onusiens et des responsables de

la Minurso, les empêchant d'établir des contacts avec les Sahraouis des territoires occupés.

En avril dernier, le SG de l'ONU a également critiqué les entraves à la liberté d'action de la Minurso qui l'ont empêché de prêter assistance à Horst Kohler, alors que ce dernier avait demandé au chef de la Minurso, Colin Stewart, de l'aider à maintenir les contacts avec certains

interlocuteurs locaux.

Le Maroc a, par le passé, adopté une approche conflictuelle avec Christopher Ross, le pré-décesseur de M. Kohler, limitant sa liberté de mouvement en le déclarant «persona non grata» dans les territoires sahraouis occupés.

Le Conseil de sécurité se réunira le 30 octobre pour l'adoption du projet américain.

M. B./APS

Tunisie/Journée de l'ONU

Jhinaoui : des acquis réalisés mais beaucoup de défis à relever

Les acquis réalisés par l'ONU depuis sa création «ne devraient pas cacher la grandeur des défis auxquels l'Organisation et la communauté internationale sont confrontées», a déclaré jeudi le ministre tunisien des Affaires étrangères, Khamis Jhinaoui.

S'exprimant lors d'une conférence à Tunis organisée par l'Association tunisienne des Nations unies, à l'occasion de la

Journée de l'ONU, M. Jhinaoui a souligné à cet égard que les conflits en cours, en particulier dans des régions arabo-africaines, la propagation du terrorisme et les effets du changement climatique sur la paix et la sécurité internationale demeurent les principaux défis actuels à relever.

Pour le chef de la diplomatie tunisienne, l'ONU a accumulé, au cours de ses 74 ans d'existence,

de nombreux succès et réalisations dans les domaines de la résolution des conflits, du maintien de la paix, du désarmement, de la lutte antiterroriste, de la consolidation des droits de l'Homme, de la promotion de la démocratie, du développement et de la lutte contre la pauvreté.

«Au cours des 15 dernières années, le taux de pauvreté s'est atténué de moitié et les conditions de vie à travers le monde se

sont considérablement améliorées», a affirmé le ministre.

«La Tunisie reste attachée à la légitimité internationale et au respect du droit international et fermement convaincue que les Nations unies sont le meilleur outil de la communauté internationale pour faire face aux conflits en cours dans le monde et les résoudre par des solutions politiques pacifiques», a-t-il également indiqué. «La Tunisie est pleinement convaincue du rôle fondamental des Nations unies en tant que plate-forme essentielle pour l'action collective, la coopération et la consultation (...) La Tunisie œuvre, depuis son indépendance, à nourrir une participation effective au cœur des différentes instances et institutions spécialisées de l'organisation onusienne», a déclaré M. Jhinaoui.

M. Jhinaoui a pointé du doigt l'«aggravation des inégalités entre les nations et au sein des sociétés sur les plans économique, social, technologique et scientifique, mais surtout la tendance de certains Etats à résoudre unilatéralement certaines questions internationales conformément à leurs intérêts».

Siham N.

Mauritanie

Les prisonniers salafistes se plaignent de leurs conditions de détention

Les prisonniers dits salafistes en Mauritanie, poursuivis dans des affaires de terrorisme, se sont plaints des conditions de leur détention dans un communiqué rendu public mercredi à Nouakchott et dont APA a reçu copie.

Ces détenus accusés de terrorisme – entre 20 et 30 – ont qualifié d'«injustice extrême» le fait que les autorités pénitentiaires refusent l'accès de la prison à leurs épouses, mères ou sœurs, sous prétexte qu'elles portent le hijab, un vêtement musulman pour femmes couvrant tout le corps.

Cette mesure d'interdiction d'entrée de personnes portant le hijab avait été décidée en 2016 après l'évasion, quelques mois plus tôt, du prisonnier Cheikh Ould Saleck qui aurait utilisé les vêtements d'une femme voi-

lée pour sortir de la prison sans éveiller les soupçons des gardes.

Condamné à mort en 2011, M. Saleck a été arrêté quelques semaines plus tard en Guinée avant d'être extradé à Nouakchott, la capitale mauritanienne.

Dans leur communiqué, ces prisonniers ont également dénoncé leur longue détention après l'expiration de leurs peines et le refus de leur accorder la liberté provisoire ou conditionnelle.

Toutefois, on compte parmi ces détenus des condamnés à mort, à perpétuité et à d'autres peines de prison pour leur rôle dans des opérations terroristes commises en territoire mauritanien.

Parmi leurs délits, figurent l'assassinat de quatre touristes français en décembre 2007

près d'Aleg (260 kilomètres au sud-est de Nouakchott) et le meurtre d'un humanitaire américain en juin 2009 à Nouakchott.

Par ailleurs, les plaintes de ces prisonniers portent aussi sur les retards et la complication des formalités des procès, ainsi que le manque criant des compétences médicales au sein de la prison.

Les détenus ont en outre signalé leur souffrance de la pollution découlant des fuites fréquentes des eaux usées dans la prison.

Ils ont appelé les autorités concernées, le Mécanisme national de prévention de la torture et toutes les organisations de droits de l'homme à intervenir pour les aider à retrouver leurs familles.

APA



Irak

2 morts à Bagdad, des milliers de manifestants réclament la chute du régime

■ Deux manifestants ont été tués hier à Bagdad où les forces de sécurité ont repoussé des milliers de personnes massées devant la Zone verte, à la reprise d'un mouvement de contestation en Irak endeuillé début octobre par la mort de 150 personnes.

Par Rosa C.

Peu après ces nouvelles morts, le grand ayatollah Ali Sistani, plus haute autorité religieuse chiite d'Irak, a appelé les forces de sécurité et manifestants à la «retenue» pour éviter le «chaos» dans un pays déjà fragilisé selon lui par «les ingérences étrangères». Depuis la chute en 2003 du dictateur Saddam Hussein consécutive à l'invasion américaine du pays, l'Irak est le théâtre de jeux d'influence de ses deux grands alliés, l'Iran et les États-Unis, eux-mêmes ennemis et ne cesse de les appeler à ne pas utiliser son sol comme un champ de bataille par intermédiaires interposés. Alors que le grand ayatollah Sistani avait donné au gouvernement jusqu'à hier pour répondre aux demandes des manifestants, il a de nouveau appelé à la réforme et à la fin de la corruption, l'une des revendications premières des manifestants. Dans la

matinée, les policiers anti-émeutes déployés en masse dans les rues de Bagdad ont tiré un barrage de grenades lacrymogènes pour éloigner les manifestants de la Zone verte où siègent le pouvoir irakien et l'ambassade des États-Unis. Les deux manifestants tués dans la capitale irakienne auraient été touchés au visage par ces grenades, a indiqué à l'AFP un membre de la Commission gouvernementale des droits de l'Homme. Chassés des abords de la Zone verte, les manifestants sont retournés sur l'emblématique place Tahrir, séparée de la cette zone par le pont al-Joumhouriyi. Les manifestations avaient repris sur cette place jeudi soir et les protestataires qui y ont dormi ont ensuite été rejoints par d'autres hier. Ils attendent désormais l'arrivée des nombreux partisans du turbulent leader chiite Moqtada Sadr. En 2016, ces derniers avaient pris la Zone verte et occupé l'ensemble des institutions du pays. Les manifestants

n'ont qu'un mot d'ordre, «la chute du régime des voleurs», dans un riche pays pétrolier en pénurie chronique d'électricité et d'eau potable et, surtout, miné par la corruption. Déclenchées spontanément le 1^{er} octobre par des appels sur les réseaux sociaux, les manifestations avaient été marquées jusqu'au 6 octobre par la mort de 157 personnes, quasiment tous des manifestants et en très grande majorité à Bagdad, selon le bilan officiel. Moqtada Sadr avait, en prévision des nouveaux rassemblements, appelé ses partisans à défilier et ses combattants à «protéger» les manifestants, faisant redouter plus de violences. «Je veux ma part du pétrole», a dit à l'AFP une manifestante place Tahrir, alors que 20 % de la population vit sous le seuil de pauvreté dans ce pays à majorité chiite. Pour un autre protestataire, la question est plus large. «On n'a pas faim, on réclame la dignité. On a seulement besoin d'un pays, c'est tout», s'époumone-t-il, sans «les soi-disant représentants du peuple qui ont accaparé toutes les ressources». Des défilés ont également lieu dans plusieurs villes au sud de Bagdad, dont la ville sainte chiite de Najaf et Nassiriya, comme début octobre.



PH. > D. R.

Face à la contestation qui s'est interrompue le temps du plus important pèlerinage du calendrier chiite pour reprendre le jour du premier anniversaire de l'entrée en fonctions du gouvernement d'Adel Abdel Mahdi, le Premier ministre avait annoncé des mesures sociales. Mais il n'avait annoncé aucune réforme en profondeur et aucune mesure contre des «gros poissons» dans le 12^e pays le plus corrompu au monde, selon Transparency International. La rue veut, elle, une nouvelle Constitution et un

renouvellement total de la classe politique. Le gouvernement peut toutefois toujours compter sur le puissant Hachd al-Chaabi, coalition de paramilitaires dominée par les milices chiites pro-Iran – deuxième bloc au Parlement et membre de la coalition gouvernementale. Plusieurs de ses chefs lui ont redit ces derniers jours leur «confiance». Avant les nouvelles manifestations, la mission de l'ONU en Irak avait appelé le gouvernement à «tirer les leçons» et à «prendre des mesures concrètes pour éviter la violence». R. C.



Commentaire

Opportunité

Par Fouzia Mahmoudi

Il fut un temps, vers la fin des élections primaires américaines de 2016, lorsqu'il devenait apparemment et inévitable que Donald Trump allait être le candidat officiel investi par le parti des républicains, où il était de bon ton pour de nombreuses personnalités conservatrices de se prononcer ouvertement contre le candidat milliardaire, assurant non seulement qu'elles ne voteraient pas pour lui mais qu'elles étaient pour certains même prêts à voter pour son adversaire démocrate Hillary Clinton. Toutefois, après la victoire surprise de Trump presque tous les dissidents de la première heure finirent par rentrer dans le rang et à soutenir Donald Trump et son programme. Cette semaine, les républicains du Sénat américain ont ainsi présenté une mesure visant à condamner symboliquement l'enquête démocrate sur Donald Trump, pouvant mener à une destitution du président, au motif que cette investigation serait «illégitime». Cette résolution est le dernier effort des parlementaires républicains pour ralentir l'enquête en vue d'une destitution («impeachment») de Trump, accusé d'avoir fait pression sur l'Ukraine pour qu'elle enquête sur son rival démocrate Joe Biden avant la présidentielle américaine de 2020. Ce texte non contraignant, vu comme un test de loyauté envers Donald Trump pour les 53 républicains du Sénat, a été écrit par le chef de la majorité Mitch McConnell et l'influent Lindsey Graham, soutiens de poids du président au Congrès. Un communiqué du cabinet de Lindsey Graham explique que la résolution vise à «condamner l'enquête de la Chambre des représentants, illégale et à huis clos, en vue d'une destitution du milliardaire new-yorkais». Les démocrates de la Chambre des représentants, où ils sont majoritaires, ont ouvert en septembre une enquête au terme de laquelle ils pourront décider s'ils votent la mise en accusation («impeachment») de Donald Trump. Si c'est le cas, la procédure passerait au Sénat, à majorité républicaine, pour le «procès» du président. En début de semaine, ce dernier a appelé les parlementaires de son camp à «s'endurcir» et à «combattre» cette procédure de destitution, qu'il a qualifiée de «coup d'Etat». Des élus républicains, furieux de ne pas être assez impliqués dans l'enquête des démocrates, ont interrompu mercredi un témoignage à huis clos, créant un rare chaos au Capitole. Reste à savoir si ces initiatives des conservateurs sont sincères ou s'ils se sentent obligés, solidarité de parti oblige, à défendre Trump, surtout qu'en cas de destitution, les républicains seront débarrassés du trublion qu'ils avaient, jusqu'à son arrivée à la Maison-Blanche, toujours rejeté. Aussi une opportunité en or pour les conservateurs de proposer un candidat plus consensuel et plus en accord avec les lignes du parti pour 2020.

F. M.

Contestation au Liban

Les barrages se multiplient, incidents nocturnes

Les barrages érigés par les manifestants étaient plus nombreux que jamais hier au Liban, marquant une colère intacte contre la classe politique au 9^e jour d'une mobilisation inédite émaillée par des incidents. Les militants du puissant mouvement chiite pro-iranien du Hezbollah, de plus en plus visibles dans les rues, ont été impliqués jeudi soir dans des heurts à Beyrouth, excédés par les slogans visant leur leader Hassan Nasrallah. Celui-ci doit prendre la parole plus tard dans la journée, et son discours sera d'autant plus scruté que le Hezbollah reste le seul mouvement politique armé dans le pays, au nom de sa lutte contre Israël. Au lendemain d'une adresse à la nation du président Michel Aoun jugée unanimement décevante, des dizaines de nouvelles barricades ont fait leur apparition sur les routes, renforçant la paralysie du pays, ont constaté les correspondants de l'AFP. Le blocage de l'axe reliant Beyrouth au nord du pays a été maintenu. De grandes baches bleues y ont même été installées pour protéger les manifestants de la pluie et permettre à certains d'y passer la nuit. «Fermé pour cause de réparation du pays», peut-on lire sur certaines pancartes, tandis que d'innombrables panneaux rappellent la revendication numéro un du mouvement de contestation inédit : le remplacement

immédiat d'une classe politique incapable de redresser le pays et quasiment inchangée depuis la fin de la guerre civile (1975-1990). Issam, un cadre médical de 30 ans, est plus déterminé que jamais malgré la prolongation de la fermeture des banques, des écoles et des universités qui mettent le pays à l'arrêt. «Nous resterons jusqu'à la chute du régime. Nous n'avons pas le choix, le peuple a faim», assure-t-il, alors que les besoins élémentaires – comme l'eau, l'électricité et l'accès universel aux soins – ne sont pas assurés dans le pays. Des dizaines de volontaires, souvent des familles accompagnées de jeunes enfants munis de sacs poubelles de couleur, ont repris dès l'aube, comme chaque jour, leurs rondes pour nettoyer le centre-ville. L'armée, présente en masse les deux jours précédents, s'est faite plus discrète malgré l'appel de M. Aoun à assurer «la liberté de circulation des citoyens». «Pschitt», a titré à la Une le quotidien «L'Orient le Jour» pour résumer l'effet produit par le discours de M. Aoun qui a pris hier la parole pour la première fois depuis le début du soulèvement, déclenché le 17 octobre par l'annonce inopinée d'une taxe sur les appels via la messagerie WhatsApp, aussitôt annulée. L'ex-général de 84 ans a proposé de rencontrer des «représentants» des manifestants, dont

le mouvement spontané n'a précisément pas de leaders ou de porte-parole. Il a apporté son soutien au plan de réformes présenté lundi par le Premier ministre Saad Hariri, qui avait pourtant été aussitôt rejeté par la rue. Il a suggéré un prochain remaniement ministériel, la seule piste sérieuse de son discours selon la presse. Une impasse prolongée pourrait conduire à un pourrissement ou à un dérapage du mouvement, selon les médias. Le journal Al-Akbar, proche du Hezbollah, a mis en garde en première page sur «le risque du chaos». «Le Hezbollah a décidé de descendre dans la rue pour obtenir le déblocage des routes», écrit-il. Un tabou a été brisé lorsque Hassan Nasrallah a été conquis dans des bastions chiites du sud du pays, notamment dans la ville de Nabatiyye. De violents incidents entre manifestants et militants du Hezbollah y ont été signalés, mais la mobilisation n'y a jusque-là pas faibli avec une présence massive et remarquée de jeunes et de femmes. Des heurts ont également eu lieu dans un secteur chrétien à l'est de Beyrouth entre des manifestants et des militants du parti fondé par M. Aoun. Les manifestants se disent conscients des tentatives d'«infiltration» du mouvement.

«Italiens : quand les émigrés c'était nous» à Alger

Un hymne à la solidarité et à la tolérance

■ «Italiens : quand les émigrés c'était nous», un spectacle poignant sur l'histoire de l'émigration italienne, a été présenté jeudi soir à Alger par l'ensemble «Gruppo Incanto», dans une ambiance empreinte de nostalgie et d'émotion, et où les plus beaux chants traditionnels et populaires italiens ont été restitués à un public relativement nombreux.

Par Abia S.

Accueilli à l'Opéra d'Alger Boualem Bessaïh, le spectacle «Italiens : quand les émigrés c'était nous», mis en scène par Rocco Femia, est un hymne à la solidarité et à la tolérance, inspiré de la publication de l'ouvrage «Italiens 150 ans d'émigration» et la production d'un CD éponyme conçu et chanté par Gualtiero Bertelli et la «Compagnia delle Acque».

Dirigés par Rocco Femia, auteur des textes de narration et chanteur également, cinq musiciens et trois voix féminines ont restitué au public une période cruciale de l'histoire d'Italie qui a connu, en un siècle, l'exode de près de 27 millions de ses enfants qui ont quitté leur patrie dans la douleur, vers des destinations incertaines à travers le monde.

Spectacle à plusieurs entrées, conformément à la diversité des parcours et des histoires, «Italiens : quand les émigrés c'était nous» dresse la situation en Italie au moment du départ, le voyage de l'espoir et souvent la tragédie du naufrage en mer, l'enracinement dans les pays d'accueil mais aussi le rejet et le racisme à leur égard. Partis dans un aller sans retour aux États-



Unis d'Amérique, retrouver «la richesse et le bonheur» dans un monde «sans doute meilleur», des milliers d'Italiens ont été confrontés à la violence de la réalité qui les attendait, car contraints de vivre dans la misère et faire face au brigandage et à la xénophobie.

Une quinzaine de pièces tirées des plus beaux chants traditionnels et populaires italiens ont été rendus dans une ambiance recueillie, précédées de nar-

rations lues par Rocco Femia, destinées à la présentation et la mise en situation des spectateurs dans des atmosphères marquées de tristesse et de mélancolie.

Parmi les titres rendus, «Mamma mia dammi cento lire», «Il Vapore...», «Minatore non partite», «L'altro giorno dandro frenchi», «E tutti va in Francia», «Liberta», «Era de maggio de costa», «Sacco E Vanzetti», «La ballata d'Zour», «Partono gli emi-

grante», «Caruso», «Mio Fratello che guardino el mondo», «Noi» et «Italia bella mustрати gentile».

Sebastien Asdier (batterie), Adrien Rodrigues (contrebasse), Florent Hortal (guitare), Giovanni Canzanella (guitare, percussion et mandoline) et Gilbert Montanié (violin), ainsi que les voix féminines de Cinzia Minotti, Simona Boni et Agnese Miglioro, ont brillamment réussi à transmettre au public, entre autres émotions, la séparation, le péri-

des hautes mers, la misère de la vie, la privation et la précarité, l'adversité avec le peuple américain et la lutte pour la survie.

De vieilles images et des vidéos d'archives ont été projetées pour appuyer le message délivré par le spectacle qui a pris des allures de film documentaire, bien qu'il ait été rendu dans l'esprit d'une pièce de théâtre qui déroule une histoire à travers une succession de tableaux. **A. S.**

Journées nationales de la chanson chaâbi à Sétif

L'ouverture pour bientôt

La 6^e édition de la chanson chaâbi débutera lundi prochain à Sétif, a indiqué, mercredi, le président de l'association culturelle locale «Rochd», l'artiste Mustapha Boutchiche.

La même source a précisé à l'APS que cette édition, s'étalant sur 4 jours, est organisée par l'Association Rochd en partenariat et en coordination avec la commune de Sétif, et coïncidera, comme depuis 2014, avec la

commémoration du déclenchement de la révolution de Libération nationale.

La cérémonie d'ouverture aura lieu au théâtre communal et la clôture se tiendra à la maison de la culture Houari-Boumediène, a-t-il ajouté. L'édition sera «particulière», a-t-il souligné, et comportera un concours national mettant en lice 9 jeunes amateurs sélectionnés sur un total de 27 participants

venus de nombreuses wilayas du pays, dans le cadre des efforts consentis par l'association et la commune de Sétif pour préserver ce genre musical qui constitue un authentique patrimoine culturel algérien.

Le concours débutera le premier jour entre de nouveaux artistes amateurs comme Nassim Tabat de Béjaia, Chlil Menad (Tizi Ouzou) et Redouane Bouraoui (Sétif), tandis que le

spectacle sera animé par Mohamed Kadi d'Alger, un chanteur chaâbi professionnel.

Parmi les participants à cette édition figurent notamment Cheb Kadri Belkacem de Béjaia, Abdelmajid Meslem de Souk Ahras, Mohamed Sadek Ould Rabah de Tiaret et l'artiste professionnel Hamdi Amirat de la ville de Annaba.

Pour sa part, le président de l'Assemblée populaire commu-

nale de Sétif (institution parrainant cette manifestation) a affirmé que l'événement vise à inculquer aux jeunes les chansons traditionnelles, relevant que la coïncidence de cette manifestation avec la célébration du 65^e anniversaire du déclenchement de la révolution de Libération encouragera les artistes à chanter des chansons patriotiques avec un timbre chaâbi. **M. K.**

Inauguration d'une exposition sur Léonard de Vinci au Louvre

Plus de 200 000 tickets vendus

Le Louvre, à Paris, musée le plus visité au monde, inaugure jeudi la plus grande exposition jamais consacrée au peintre italien Léonard de Vinci. Jeudi matin, à l'ouverture de l'exposition, le site permettant de réserver des billets, étape obligatoire, renvoyait à une liste d'attente, «en raison d'un très grand nombre de connexions». Déjà plus de 200 000 tickets ont été vendus. 162 peintures, dessins, sanguines, manuscrits, sculptures, objets d'art, ont été réunis à l'issue d'un travail titanesque de dix ans. Seulement onze des quelque vingt tableaux attribués au maître y figurent. Mais ils sont mis chacun magistralement en valeur par le reste des œuvres qui les environnent et contribuent à en expliquer la genèse. «Il n'a rien publié, très peu peint, ses tableaux sont restés inachevés... Pourtant, les gens étaient fascinés.

C'est à l'image de sa vie», résume Vincent Delieuvin, conservateur du département des peintures du musée parisien et un des deux commissaires. «La Joconde», son œuvre la plus célèbre et icône du musée du Louvre, n'est pas dans l'exposition mais pourra être vue dans la Salle des États, à quelques encablures. Mais l'exposition réussit à réunir le maximum d'œuvres, en dépit d'une intense bataille diplomatique entre Paris et Rome. Le gouvernement populiste, dominé par la Ligue du Nord, renâclait à prêter des œuvres, en faisant valoir que Léonard, même s'il avait passé les trois dernières années de sa vie en France, à l'invitation de François I^{er}, avait été d'abord un artiste italien. Le Louvre aura finalement un gain de cause, en particulier sur le prêt du célèbre «Homme de Vitruve», un homme nu les bras écartés et représenté

dans un cercle, dont la justice italienne a finalement autorisé le voyage en France. Le «Salvator Mundi», lui, ne sera pas de l'exposition. Ce tableau, le plus cher du monde, attribué à Léonard de Vinci, a été vendu 450 millions de dollars chez Christie's en 2017, mais n'est jamais réapparu en public depuis. Des prêts importants sont malgré tout parvenus au Louvre, notamment de collections anglaises, dont la Royal Collection, du Musée de l'Ermitage, de la Pinacothèque vaticane, du Metropolitan Museum of New York, mais aussi de l'Institut de France. Certaines œuvres comme «l'Annonciation des Offices» étaient introuvables. Ou tellement emblématiques d'un musée qu'elles ne pouvaient être prêtées, comme à Cracovie la «Dame à l'hermine». **R. I.**

AGEND'ART

Galerie d'art Bloom (El-Biar, Alger)

Jusqu'au 12 novembre :

Exposition de peinture «La seconde intercalaire» de l'artiste Valentina Ghanem Pavlovsaya.

Musée d'art moderne d'Oran

Jusqu'au 7 novembre :

Exposition collective «Balearics», avec la participation de 25 artistes méditerranéens, organisée par la Fondation Balearia en partenariat avec l'Institut Cervantès (Espagne).

Cercle Frantz-Fanon de Riadh-El-Feth (El Madania, Alger)

Jusqu'au 30 octobre :

Exposition de peinture «Vécu au gré du pinceau», de l'artiste Malika Laliem.



Dans un communiqué officiel
Le limogeage du DEN Batelli prononcé

LA FÉDÉRATION algérienne de football (FAF) a officialisé jeudi le limogeage du directeur des équipes nationales (DEN), le Français Ludovic Batelli, «après évaluation de son bilan».

«Après une évaluation du bilan de Batelli Ludovic, Directeur des équipes nationales (DEN), et ce, à l'issue de l'élimination de la sélection des joueurs locaux du CHAN-2020 et qui fait suite également à celle de la sélection des U23 pour la CAN-2019, la Fédération algérienne de football (FAF) annonce qu'elle met fin à sa collaboration avec le technicien français», a écrit l'instance dans un communiqué sur son site officiel.

L'information du limogeage de Batelli circulait depuis mardi, mais la FAF a attendu jusqu'à la réunion de son bureau fédéral,

jeudi, pour la communiquer officiellement. Batelli avait échoué dans ses deux missions, la première celle de qualifier la sélection algérienne des moins de 23 ans à la phase finale de la Coupe d'Afrique des nations CAN-2019 prévue fin octobre en Egypte après la défaite face au Ghana (1-0) à Sétif. A l'aller, les deux équipes avaient fait match nul (1-1). Le technicien français a également raté la qualification à la phase finale du Championnat d'Afrique des nations des joueurs locaux CHAN-2020 prévue au Cameroun après la lourde défaite essuyée samedi dernier à Berkane face au tenant du titre, le Maroc, sur le score de 3-0. Au match aller disputé à Blida, les deux sélections s'étaient séparées sur un score vierge (0-0).

Coupe d'Algérie militaire-2019

Le Commandement de la Gendarmerie nationale l'emporte

L'ÉQUIPE du Commandement de la Gendarmerie nationale a remporté la 47^e édition de la Coupe d'Algérie de football militaire, en s'imposant devant le Commandement de la 1^{re} Région militaire aux tirs au but 3 à 1 (temps réglementaire : 0-0), jeudi en finale disputée au Centre de regroupement et de préparation des équipes sportives militaires «Chahid Boujriou-Messaoud» de Ben Akroun (Alger).

Cette 47^e édition de la finale de Coupe d'Algérie militaire de football s'est déroulée sous la supervision du vice-ministre de

la Défense nationale, chef d'état-major de l'Armée nationale populaire, général de corps d'Armée, qui a remis le trophée au capitaine de l'équipe du Commandement de la Gendarmerie nationale.

Grâce à cette consécration, l'équipe du Commandement de la Gendarmerie nationale succède au palmarès de la compétition à l'équipe du Commandement de la première Région militaire (RM) qui avait remporté la 46^e édition, en s'imposant devant son homologue de l'Ecole des techniques de l'Intendance de Blida sur le score de 5-0, lors de la finale jouée le

Jeux mondiaux militaires/Athlétisme

Lahoulou et Tabti décrochent l'argent

LES ATHLÈTES algériens, Abdelmalik Lahoulou (400m haïes) et Bilal Tabti (3000m steeple), ont remporté jeudi les médailles d'argent de leurs spécialités respectives au 7^e Jeux Mondiaux militaires de Wuhan en Chine.

Lahoulou avec un chrono de 49,68 a été devancé par l'Iranien Mahdi Pirjahan (49,61), alors que la médaille de bronze est revenue au Polonais Patryk Dobek (49,69).

De son côté, Tabti qui a par-

couru le 3000 m steeple en (8:28.71), a terminé derrière le Kenyan Benjamin Kigen (8:24.50). La médaille de bronze a été remportée par le Français Yoan Kowal (8:29.72).

Voilà une journée de la fin des épreuves d'athlétisme, l'Algérie affiche un bilan de trois médailles (2 argent, 1 bronze). La médaille de bronze a été obtenue par Yasser Mohammed Tahar Triki au saut en longueur, avec un bond à 8,08 mètres réalisé au 3^e essai.

Handball/ Préparation à la CAN-2020

L'EN défaite en amical par Montpellier

LA SÉLECTION algérienne de handball (messieurs), actuellement en stage à Nîmes (France) en prévision de la Coupe d'Afrique des nations (CAN-2020), s'est inclinée face à Montpellier HB sur le score de 33-24 en match amical disputé mercredi soir au Palais des sports René-Bougnot de Montpellier (Sud). Le Sept national devait jouer un deuxième test-match face à un autre pensionnaire de la Star Ligue française, à savoir l'USAM Nîmes Gard, hier (17h00) à la salle le Parnasse. Le troisième match amical annoncé par la Fédération algérienne de la discipline (FAHB), face à Istres Provence Handball, n'a pas encore été confirmé par le club français qui compte dans ses rangs l'international algérien Daoud Hichem. Interrogé par la presse locale sur son objectif avec la sélection algérienne, le technicien français Alain Portes a

répondu : «L'objectif est de préparer la prochaine Coupe d'Afrique des nations qui aura lieu en janvier 2020. On visera une place dans les six premiers, synonyme de qualification pour le Mondial-2021 en Egypte». En prévision de la CAN-2020 en Tunisie, les partenaires d'Hichem Kaâbache prendront part à deux tournois en Pologne et Roumanie. Le stage précompétitif aura lieu au pays avec l'éventualité d'organiser un tournoi amical en janvier à Alger en présence de trois nations qualifiées à la CAN, dont l'Angola, pour permettre aux joueurs d'affûter leurs armes, selon la FAHB. A la CAN 2020, l'Algérie évoluera dans le groupe D composé de quatre autres équipes : le Maroc, le Congo, le Sénégal et la Zambie. Les quatre premiers du groupe se qualifient pour les huitièmes de finale.

Classement FIFA

L'EN garde sa 38^e position mondiale

■ L'EN algérienne s'est maintenue à la 38^e position du classement FIFA du mois d'octobre, publié jeudi par l'instance internationale sur son site officiel, malgré son dernier succès en amical face au 9^e mondial.



Les Verts devront améliorer ce classement lors des éliminatoires

Par Mahfoud M.

Les champions d'Afrique en titre avaient déjà occupé cette position le mois dernier quand ils avaient gagné deux places par rapport au mois d'août.

La sélection algérienne reste sur un nul à domicile face à la RD Congo (1-1) et une éclatante victoire devant la Colombie (3-0) en France, lors de la dernière fenêtre internationale.

Au sommet africain, les hommes du sélectionneur Djamel Belmadi gardent aussi leur quatrième position derrière un podium composé du Sénégal (20^e mondial), de la Tunisie (29^e) et du Nigeria (35^e).

Concernant les adversaires de l'Algérie dans le groupe H des éliminatoires de la Coupe d'Afrique des nations-2021 (CAN-2021), ils occupent le classement suivant : Zambie (81^e, 0), Zimbabwe (117^e, +1) et Botswana (146^e, +2).

Au sommet du classement FIFA, c'est le statu quo pour les quatre premières places occupées dans l'ordre par la Belgique, la France, le Brésil et l'Angleterre.

Cent-quatre-vingt-quatre matchs ont été disputés au mois d'octobre et les progressions de l'Uruguay (5^e, +1), la Croatie (7^e, +1) et l'Argentine (9^e, +1) ont intensifié la pression au sein du Top 10 mondial.

En dehors du Top 50, les progressions les plus impressionnantes sont celles du Nicaragua (137^e, +11), la Barbade (160^e, +10), le Soudan du Sud (162^e, +11) et Sao Tomé-et-Principe (180^e, +10). Par contre, le Kosovo (114^e, +5) peut se targuer d'atteindre le meilleur classement FIFA de son histoire. Le prochain classement mondial FIFA sera publié le 28 novembre 2019. Les Verts se doivent de l'emporter lors des prochains éliminatoires de la CAN pour d'abord assuré leur qualification au prochain rendez-vous continental, mais également pour améliorer leur classement mondial.

M. M.

Ligue II (10^e journée)

Les co-leaders pour confirmer

Si le l'O Médéa évoluera sur du velours en recevant l'OM Arzew lors de cette 10^e journée de Ligue II, le co-leader, le WA

Tlemcen, sera en danger puisqu'il se rend à Relizane pour croiser le fer avec le Rapide local. Les gars du Titterri ne devraient pas trouver de peine lors de cette journée, vu qu'ils sont sur une belle lancée qu'ils devraient poursuivre face à cette formation d'Arzew qui a du mal à s'adapter aux exigences de la Ligue II. De son côté, le WAT qui est à mano à mano avec l'OM, se rend à Relizane pour affronter le RCR dans un derby de l'Ouest qui promet beaucoup et qui devrait être très difficile pour les Zianides. Le DRB Tadjenant, confiant de jouer l'accession, reçoit la JSM Béjaïa et devrait récolter les trois points pour rester dans le sillage du leader et son poursuivant. Le RC Arbaâ qui est revenu avec les trois points de son dernier déplacement, reçoit à domicile le MC El

Eulma et devrait logiquement l'emporter, sauf surprise. Les poulains de Bouhella sont, en tout cas, décidés à jouer à fond leurs chances pour la montée. L'USM El Harrach, après avoir arraché son premier succès dans le championnat, souhaite continuer sur cette même lancée et ajouter d'autres points face à la JSM Skikda, même si sa mission ne sera pas de tout repos.

M.M.

Le programme :

Samedi 26 octobre :

OM-OMA	(15h)
RCA-MCEE	(15h)
RCR-WAT	(15h)
USMAN-MCS	(15h)
USMH-JSMS	(15h)
DRBT-JSMB	(18h)
ASK-ABS	(18h)
MOB-ASMO	(18h)

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

<http://www.lejourdalgerie.com>

Justice

Abdelkader Zoukh relaxé dans l'affaire «Condor-Benhamadi»

ABDELKADER ZOUKH, ancien wali d'Alger, a été mis en liberté jeudi par le juge enquêteur près la Cour suprême, selon plusieurs sites. Auditionné dans le cadre de l'enquête sur «l'affaire Condor-Benhamadi», l'ancien wali d'Alger, soupçonné d'abus de pouvoir et d'octroi d'avantages indus» a été relaxé pour cette affaire.

L. Y.

Véhicules

Bedoui ordonne le déblocage des kits CKD/SKD...

FACE au déficit de l'offre au marché des véhicules montés en Algérie et dans une seconde instruction, le Premier ministre, Noureddine Bedoui, a instruit le directeur des Douanes de procéder à la libération des conteneurs des kits CKD/SKD des différents marques automobiles, bloqués au niveau des ports. Devant la chute de la produc-

tion, la flambée des prix, ainsi que les difficultés vécues par les usines de montage de véhicules (beaucoup ayant vu leurs patrons emprisonnés), le gouvernement tente de libérer ce secteur et ses milliers d'emplois. Selon Ennahar online, l'instruction porte sur le déblocage «sans conditions» des kits.

Y. B.

Oran

Deux morts dans une explosion d'une unité du complexe «Tosyali»

UNE EXPLOSION survenue hier matin au sein de l'une des unités du complexe sidérurgique «Tosyali», situé à Béthioua (Est d'Oran) a fait deux morts et un blessé, selon un premier bilan provisoire communiqué à l'APS par la direction de l'entreprise. Il s'agit d'une explosion observée au niveau de l'unité de dépolluissage du complexe, les circonstances de cet incident n'ont pas été encore connues, selon la même source. Des équipes spécialisées se sont rendues sur place pour enquêter sur les causes de cet incident, a-t-on indiqué. Tosyali est une société de droit algérien, spécialisée dans la sidérurgie, entrée en production depuis 2013 dans le cadre d'un investissement réalisé par un opérateur turc.

Safy T.

Annaba

Le président d'APC de Ain El Barda suspendu de ses fonctions

LE PRÉSIDENT de l'Assemblée populaire communale de Ain El Barda (Annaba), Rabai Mehaouchi du parti du Front de libération nationale, a été suspendu jeudi de ses fonctions à la tête de ces collectivités locales, a annoncé le wali, Tewfik Mezhoud. Le même responsable a précisé, en marge de l'installation au siège de la commune d'Annaba du nouveau président de l'Assemblée populaire com-

munale de cette même commune, que cette suspension a pour but de mettre fin à la situation de blocage à laquelle est confrontée cette collectivité locale ainsi que les poursuites judiciaires dont fait l'objet le maire suspendu. Le wali a affirmé que la priorité reste d'assurer le bon fonctionnement de cette collectivité locale dans l'intérêt de ses citoyens.

H. B.

Médias

Décès de Ali Fodil, P-DG du groupe Echourouk

LE PRÉSIDENT directeur général du groupe Echourouk, Ali Fodil, est décédé jeudi à l'âge de 63 ans, a-t-on appris auprès de son groupe médiatique. Ali Fodil a été victime il y a quelques jours d'une attaque cardiaque avant que son état de santé se

dégrade et décède jeudi matin. La dépouille mortuaire est arrivée hier en fin d'après-midi à l'aéroport Houari-Boumediène. L'inhumation aura lieu aujourd'hui au cimetière de Bir Ghablou.

APS

Condoléances

Affectées par le décès de Ali Fodil, P-DG du groupe Echourouk, la direction et l'équipe du Jour d'Algérie présentent à sa famille et aux confrères du groupe de presse Echourouk leurs sincères condoléances et prient le Tout-Puissant de lui accorder Sa sainte miséricorde.

stigmatisation des musulmans de france



Djalou@hotmail.com

Trente ans après la disparition de l'illustre auteur

«Nedjma» de Kateb Yacine brille toujours

■ Il y a trente ans disparaissait celui qui a révélé le potentiel littéraire algérien au monde et renouvelé le théâtre populaire, s'adressant aux Algériens sans distinction d'âge ni de niveau d'instruction.

Par Racim C.

Le romancier, dramaturge et metteur en scène Kateb Yacine s'est éteint un 28 octobre 1989 à l'âge de soixante ans. Né en 1929 à Constantine, Kateb Yacine aura laissé une œuvre littéraire universelle, «Nedjma», publiée en 1956 aux éditions françaises «Le seuil». Ce roman qui va se propager en fragments sur toute l'œuvre théâtrale de son auteur, a fait l'objet de nombreuses thèses universitaires en Algérie et en France, jusqu'aux Etats-Unis et le Japon, entre autres. C'est à la prison de Sétif, où il s'est retrouvé après les manifestations du 8 mai 1945, que le jeune Kateb Yacine a découvert l'oppression, la mort, le vrai visage de la colonisation et surtout son peuple, comme il le confiera lui-même. Suite à cette expérience, traumatisante pour un adolescent de 16 ans, Kateb entame en 1946 l'écriture de son premier recueil de poésie «Soliloques». «J'ai commencé à comprendre les gens qui étaient avec moi, les gens du peuple (...). Devant la mort, on se comprend, on se parle plus et mieux», écrivait-il en préface. Au lendemain de l'indépendance, Kateb Yacine se tourne vers le théâtre populaire, soucieux de s'adresser au peuple dans sa langue. «L'homme aux sandales de caoutchouc» est jouée, pour la première en 1971, au Théâtre national d'Alger. La pièce est le fruit d'une collaboration entre l'auteur, l'homme de théâtre Mustapha Kateb, et la troupe du «Théâtre de la mer» dirigée par Kaddour Naïmi. Cette expérience donnera ensuite naissance à l'Action culturelle des travailleurs (ACT). Sous la direction de Kateb Yacine, la

troupe sillonna pendant près de dix ans villages et places publiques dans la région de Bel-Abbès où elle a élu domicile pour faire découvrir le théâtre à ceux qui n'y ont pas accès. «On ne choisit pas son arme. La nôtre, c'est le théâtre», disait-il pour souligner son engagement politique et social. Durant toute cette période, Kateb Yacine n'aura de cesse de modifier ses œuvres, jouant avec les personnages, pour mieux coller à l'actualité et aux préoccupations populaires. Définitivement focalisé sur l'écriture dramaturgique, traduite vers l'arabe dialectal, ainsi que la mise en scène, Kateb Yacine produira «La guerre de deux mille ans», une œuvre universelle, inspirée du théâtre grec et qui a valu à la troupe une tournée de trois ans en France. «A cette époque, Kateb était la coqueluche à Paris, ses pièces se jouant à guichets fermés tous les soirs», se souvient encore un des comédiens de l'ACT, Ahcen Assous. Selon le comédien, cette pièce évolutive «pouvait se jouer plusieurs jours de suite (...) et s'arrêter sur différentes stations importantes de l'histoire de l'humanité». En 1986, Kateb Yacine approche son idéal d'œuvre historique universelle en écrivant un extrait de pièce sur Nelson Mandela, puis «Le bourgeois sans culotte ou le spectre du parc Manceau». Cette dernière était une commande française pour marquer la célébration du bicentenaire de la révolution française. **Se réapproprié Kateb Yacine** Au théâtre comme dans la littérature et la poésie, l'œuvre de Kateb Yacine est «faite pour que la jeune génération se l'approprie, la revisite et la retravaille», estime

l'historien de l'art et romancier Benamar Mediène, auteur de «Kateb Yacine, le cœur entre les dents». En fait, le dramaturge est «réfractaire» à la sacralisation de son œuvre, appuie ce compagnon de longue date de l'écrivain. Depuis la disparition de Kateb Yacine, son œuvre dramaturgique n'a jamais cessé d'alimenter les planches algériennes. Des pièces ont été traduites vers tamazight et l'arabe littéraire, d'autres ont été montées en fragments, alors que sa touche en matière de mise en scène garde toute sa fraîcheur. Cependant, en dehors de «Le cadavre encerclé» ou de «Les ancêtres redoublent de férocité», de nombreuses autres œuvres restent encore méconnues du public et rares encore sont les troupes qui consentent à s'attaquer à un texte de Kateb Yacine. Au-delà de la recherche universitaire, le roman «Nedjma» a été adapté au théâtre par le metteur en scène et comédien Ahmed Benaïssa qui souhaitait «désacraliser ce roman, réputé inaccessible», alors qu'un collectif d'artistes, étudiants et universitaires ont entamé la traduction du roman vers l'arabe dialectal et son enregistrement en livre audio. L'auteur de «Nedjma» a également laissé des interviews et des écrits où il expose sa vision de l'Algérie. Une Algérie progressiste qu'il a toujours souhaité «défendre contre toutes les formes d'intégrisme», ainsi qu'il le soulignait dans sa dernière apparition dans les médias à l'été 1989. Une foule immense d'hommes et de femmes de tous âges avait accompagné la dépouille de Kateb Yacine au cimetière d'El Alia d'Alger où il repose.

R. C.